



Adressé aux Conseillers le	18 juin 2026
Affiché en mairie le	25 juin 2026
Mis en ligne sur www.trouville.fr le	25 juin 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER
Séance du vendredi 5 juin 2026
PROCES-VERBAL

FG/EF
2026-575

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 28 mai 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 6 - Absent : 0

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD		X	Mme Véronique LIMOUSIN
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL		X	Mme Sonia DIEUSY
M. Wilfrid DUBOIS	X		
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Stéphane SABATHIER		X	Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN	X		
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Olivier LE LAY comme Secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Elections sénatoriales

1. Election des délégués des conseils municipaux au sein du conseil municipal

SEANCE POINTS, VOTES ET DEBATS

La séance est ouverte à 11h00

- **Désignation d'une Secrétaire de séance et pouvoirs** : Mme le Maire procède à l'appel des présents. Le Conseil Municipal désigne Olivier LE LAY en tant que Secrétaire de Séance. 6 pouvoirs ont été transmis.
- **Inscription des questions orales** : Aucune question orale n'a été transmise
- **Procès-Verbal du 13 mai 2026** : Adopté à l'unanimité
- **Délibération n° 2026-67** – Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal.
Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Conseil Municipal prend acte**

DELIBERATIONS, VOTES ET DEBATS

N° de délibérations et votes	Services
Elections sénatoriales	
Délibération n°2026-68 - Adoptée à l'unanimité	1. Election des délégués des conseils municipaux au sein du conseil municipal <i>Aucune question n'est formulée</i>

11h25 - L'Ordre du Jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance.

Procès-verbal adopté lors du conseil municipal du 24 juin 2026 et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le : 25 juin 2026
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à la disposition du public

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS



Pour Madame la Maire empêchée,
Le Premier Adjoint,



Daniel HARACHE